

Agence de notation : Coface dépose sa demande d'agrément auprès du CESR

Coface entend devenir la première agence globale de notation européenne, et participer ainsi à rétablir la confiance dans les notations d'entreprises

Le 13 juillet, Coface a déposé sa demande d'agrément auprès du CESR (Committee of European Securities Regulators) en tant qu'agence de notation spécialisée sur les entreprises, pour ses 10 agences de notation en Europe. Elle propose à la fois une alternative aux 3 agences traditionnelles, et une réponse aux questions d'indépendance et de responsabilité qui sont au cœur du débat actuel sur la notation.

Un agrément pour participer à restaurer la confiance dans les notations

Coface dépose son dossier de demande d'agrément officiel auprès de l'organe centralisateur, le CESR, point d'entrée unique pour l'enregistrement et la supervision des agences de notation en Europe. Ce dernier validera la demande et la transmettra aux autorités locales compétentes dans les pays pour lesquels Coface demande l'agrément (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Pologne et République tchèque) qui instruiront les dossiers. Le résultat de l'instruction du dossier devrait être connu dans les 6 mois suivant le dépôt.

L'agrément permettrait aux notations de Coface d'être reconnues par les investisseurs comme des notations de crédit au sens de la réglementation européenne. Toutes les agences de notation, y compris les 3 acteurs globaux dominant le marché, doivent déposer leur dossier avant le 7 septembre pour obtenir la même reconnaissance officielle européenne.

Coface souhaite proposer aux entreprises et aux investisseurs une alternative aux 3 agences de notations globales qui dominent le marché, une alternative avec 4 points forts :

- Une expertise reconnue

L'évaluation de la probabilité de défaut d'une entreprise est le cœur du métier d'assureur-crédit que Coface exerce depuis 60 ans. Depuis 2003, Coface produit des notations internes sur tous ses plus gros risques (plus de 15 M€ en moyenne). En 2009, Coface a testé ces notations internes en notations publiques, en France et à Hong Kong. Et depuis le début de l'année 2010, elle migre l'ensemble de ses 12 000 notations internes dans le monde vers un statut de notations publiques.

- Une agence de notation globale et décentralisée

Les notations Coface sont produites dans ses 14 entités de notation en Europe, en Asie et aux Etats-Unis (16 en 2010). Dix d'entre elles localisées dans l'Union européenne sont candidates selon la même procédure et les mêmes standards de production, comme décrit sur le site web de Coface (sur www.coface.fr rubrique « notre offre - notation et information d'entreprise ») et comptent 85 analystes et 85 fonctions de support (sur environ 150 analystes et une centaine de fonctions de support dans le monde). Toutes les notations sont strictement contrôlées.

- **Un modèle original, limitant les risques de conflit d'intérêt**

Coface note uniquement les entreprises sur lesquelles elle porte un encours d'assurance-crédit important : l'assurance-crédit est le premier client des notations Coface. Cela garantit un alignement strict des intérêts de Coface et de ceux des utilisateurs des notations, puisque Coface ne peut pas se permettre d'émettre des notations de complaisance.

Et Coface ne reçoit pas de rétribution de l'entreprise notée : la notation est gratuite pour l'entreprise notée. Les notations de Coface sont publiques à 2 égards : l'entreprise notée peut utiliser sa notation Coface dans sa communication et les institutions financières intéressées peuvent avoir accès aux notations par abonnement (ceci est en cours de test, et sera commercialisé à la fin de l'année lorsque toutes les notations internes auront été migrées vers un statut public).

- **Une alternative à une industrie oligopolistique**

La concurrence est la meilleure façon d'améliorer la qualité des notations d'entreprises et de renforcer la confiance dans ce domaine. A cet égard le modèle de Coface permettra aux entreprises de taille moyenne de disposer d'une notation internationale, partout dans le monde, en favorisant leur accès aux financements.

Ce dépôt de dossier par Coface ne devrait pas être une surprise : le Président de la Banque Centrale Européenne, Jean-Claude Trichet vient de déclarer « qu'il est probablement opportun de ne pas continuer d'avoir un oligopole mondial de 3 agences ».

« Coface travaille sur ce projet depuis presque 10 ans, déclare Jérôme Cazes, Directeur général de Coface, et l'expertise des assureurs-crédit dans la notation a été récemment reconnue par le Gouverneur de la banque de France, Christian Noyer. L'un des objectifs principaux de la nouvelle réglementation européenne des notations était d'augmenter la concurrence, et de faciliter le développement de nouveaux acteurs avec un business modèle différent ».



- 14 Centres de notation actuels
- 3 Centres de notation prévus en 2011
- 19 Pays avec au moins un rating analyste

Contact presse : Nathalie Ott / 33 (0)1 49 02 16 29 / nathalie_ott@coface.com

A propos de Coface

Coface a pour mission de faciliter les échanges entre toutes les entreprises partout dans le monde. Pour cela, Coface offre à ses 130 000 clients quatre outils pour externaliser en tout ou partie la gestion, le financement et la protection de leur Poste clients : l'assurance-crédit, l'affacturage, la notation et l'information d'entreprise et la gestion de créances. Coface propose également, en France, la gestion des garanties publiques à l'exportation pour le compte de l'Etat. Grâce à un service de proximité de qualité et 7 000 collaborateurs répartis dans 67 pays, plus de 45% des 500 plus grands groupes mondiaux sont déjà clients de Coface.

Coface est filiale de Natixis dont les fonds propres (Tier 1) s'élèvent à fin juin 2009 à 13,4 milliards d'euros.

www.coface.fr